

OBSERVATIONS prononcées à la suite de la communication de François Terré (séance du lundi 29 mars 2010)

Jacques Boré : Dans une démocratie, l'exercice de l'autorité me paraît devoir obéir au principe de la séparation des pouvoirs, ces trois pouvoirs étant exercés par délégation du peuple qui est le seul souverain. Mais ne croyez-vous pas que le rôle de l'exécutif l'emporte largement sur les deux autres puisque c'est lui qui détermine l'action du gouvernement, limitée toutefois lorsque cette autorité s'exerce dans le cadre européen ?

*
* *

Bertrand Saint-Sernin : Comment choisir des gens dont on suppose qu'ils auront de l'autorité ? Telle est la question que suscite de ma part la lecture de deux textes anciens.

Xénophon, dans le III^e livre de l'*Anabase*, pose très bien le problème. Il raconte que l'expédition grecque a perdu tous ses chefs et que les soldats sont désespérés. Lui-même, qui n'est pas militaire, mais accompagne l'expédition, comprend que si l'on ne fait rien, tous vont périr. Il réunit alors les officiers subalternes qui ont survécu et il les exhorte à se ressaisir en précisant : « Si l'un d'entre vous est prêt à prendre le commandement, je le suivrai. Si, par hasard, il n'y a personne, je suis prêt à vous commander et à vous ramener en Grèce ». C'est du reste ce qu'il fit.

Le maréchal Gouvion Saint-Cyr, dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire du Consulat et de l'Empire*, raconte qu'au moment de la première coalition, on a manqué d'officiers de carrière dans l'armée de terre et dans la cavalerie. Le problème s'est alors posé de savoir comment choisir ceux qui seraient officiers. On a alors décidé de les faire élire par les hommes de troupe car l'expérience montre que, dans les situations dangereuses, on ne suit pas n'importe qui. Il y a une sorte d'instinct de survie qui pousse les soldats à reconnaître une autorité à celui dont ils sentent qu'il sera le plus apte à les tirer d'un mauvais pas.

Aujourd'hui, dans un contexte beaucoup plus banal, comment tester les qualités d'un chef d'établissement qui va devoir exercer son autorité sur 500, voire 1 000 élèves ? La difficulté ne tient-elle pas à ce que l'on recrute sur concours alors que l'autorité ne peut se manifester véritablement qu'en situation réelle ?

*
* *

Bernard Bourgeois : Dans le domaine pédagogique, on peut considérer que l'idéal est que l'autorité (intellectuelle) se vérifie par un pouvoir effectif. Mais, par ailleurs, on peut souhaiter qu'un maître qui exerce effectivement et qui a un pouvoir, soit également possesseur d'une autorité qui justifie le pouvoir.

En politique, la distinction entre autorité et pouvoir pose le problème de savoir si, dans la réalité, il est souhaitable que cette distinction conceptuelle soit annulée, que celui qui détient le pouvoir possède une autorité et qu'inversement, l'autorité se vérifie par le pouvoir.

Dans les moments graves que peut rencontrer une démocratie, la tension entre l'idéalité de l'autorité et la réalité du pouvoir n'est-elle pas dangereuse ? N'est-il pas souhaitable que l'autorité et le pouvoir soient toujours réunis dans une même personne ?

*
* *

Alain Besançon : Carl Schmitt a écrit quelque part que le souverain est celui qui décide en période de crise. Cela relève-t-il de la *potentia*, de l'*auctoritas* ou de la *potestas* ?

Aristote a écrit qu'il avait été « forcé par la vérité ». Quel statut donnez-vous aux martyrs de la vérité, de la vérité religieuse, mais aussi de la vérité scientifique ?

*
* *

Xavier Darcos : Permettez-moi de remarquer tout d'abord qu'il ne viendrait à l'idée de personne de se poser la question de l'autorité dans un autre système politique que la démocratie.

La question de l'autorité se pose principalement quand les régimes politiques sentent leur propre fragilité, soit qu'ils inventent des dispositifs divers pour mettre en place des autorités (autorité morale, autorité de régulation, etc.), soit même qu'ils soient à ce point préoccupés de leur propre sauvegarde et de celle de leur idéal démocratique qu'ils en viennent à contester les autorités qui leur semblent contrevenir aux principes démocratiques. C'est ainsi que l'on n'a pas hésité, au nom de la démocratie, à mettre à mal l'autorité pédagogique.

La concomitance de la fragilité politique et des interrogations sur l'autorité se vérifie historiquement. Ce n'est que lorsque Rome a basculé de la République vers l'Empire que l'on s'est interrogé sur la différence à établir entre *imperium*, *potestas*, *potentia* ou *auctoritas*.

D'une façon générale, l'autorité n'est-elle pas réinventée par une sorte de plébiscite lorsque les démocraties sont en très grande fragilité ? Pensons à 1958 où la France recourt à l'autorité du général De Gaulle parce que la démocratie ne parvient plus à fonctionner. Pensons aussi au plébiscite de Napoléon III et, plus avant, au Sénat romain face à Auguste.

Aujourd'hui, l'autorité n'est-elle pas questionnée par la démocratie précisément parce que nous n'arrivons plus à faire coïncider pouvoir et autorité, le pouvoir d'influence étant devenu plus important que le pouvoir tout court ?

*
* *

Georges-Henri Soutou : Il y a, à mon sens, une différence de nature entre l'autorité (dans le sens que vous donnez fort justement au mot, l'*auctoritas* d'Auguste) de quelqu'un comme Churchill ou de Gaulle, et celle de Staline ou, plus près de nous, de Poutine. Dans les deux derniers cas, on n'a pas affaire à l'autorité telle que vous l'avez entendue, produit d'un échange complexe entre la personnalité du dirigeant, le jeu des institutions et la perception du peuple, mais à la figure de proue d'un pouvoir dont le fonctionnement réel est occulte et d'ailleurs, justement, non démocratique; de façon brutale, on pourrait mettre cela sur le même plan que l'autorité d'un patron de la mafia.

Mais il est à craindre que l'autorité augustéenne ne sera plus possible à l'avenir dans la démocratie de plus en plus « avancée » que nous connaissons. La raison en est que la démocratie politique, depuis les années soixante, soixante-dix, se développe constamment dans le sens de la non-discrimination, de la transparence absolue, du politiquement correct, du refus des héritages de quelque nature que ce soit, des distinctions, etc. et met à mal toute autorité, par le refus de plus en plus profond des réelles personnalités. Et ce, dans tous les secteurs de la société.

Croyez-vous que l'autorité telle que vous l'avez définie soit compatible avec l'évolution que connaît aujourd'hui la démocratie ?

*
* *

Michel Forget: Vous avez cité quatre types d'autorité, parmi lesquelles celle du maître sur l'esclave, suivie de celle du général sur le civil. En tant que général, le rapprochement m'est apparu quelque peu brutal. C'est pourquoi j'aimerais rappeler que les généraux n'ont d'autorité sur les civils que lorsque ceux-ci revêtent l'uniforme militaire, ce qui est de moins en moins fréquent.

Il est un mot que vous n'avez pas prononcé et qui est fondamental dans l'exercice de toute autorité : le charisme. C'est une vertu difficile à définir, sans doute innée, qui permet à certains de se faire suivre plus facilement que d'autres. Mais est-ce que le charisme peut s'accommoder du principe démocratique ?

*
* *

Michel Pébereau : Y aurait-il en démocratie une autorité de l'humour ou une autorité par l'humour ?

J'ai été frappé de voir une partie du monde politique français évoquer, dans la récente campagne des élections régionales, les principes d'égalité, de fraternité et de solidarité, sans éprouver le besoin de se référer au principe de liberté. Cela est-il dû au fait que, compte tenu de l'évolution du concept d'autorité, la désobéissance civile que vous avez évoquée tiendrait désormais lieu de liberté ? Et si tel était le cas, cela n'expliquerait-il pas la dérive du concept de liberté vers celui, obscur, de « libertitude » que vous avez mentionné ?

*
* *

Jean Mesnard : Ne pourrait-on pas tirer une réflexion sur l'autorité de ce que Montesquieu donne pour le fondement des différentes formes d'État, à savoir la crainte, l'honneur et la vertu ? N'y a-t-il pas une forme d'autorité qui est l'exploitation de la crainte ? une forme d'autorité qui tient dans les effets de l'honneur ? et une autre forme d'autorité qui tient dans la pratique de la vertu ? Il me semble qu'il est impossible de concevoir une forme de démocratie où l'une ou l'autre, voire l'une et l'autre, de ces formes d'autorité ne serait pas présente.

*
* *

Réponses :

La combinaison du pouvoir et de l'autorité apparaît omniprésente. Ces deux absolus ne peuvent pas exister durablement l'un sans l'autre. Il se dégage de toutes les questions un consensus sur l'existence et sur la nécessité de l'autorité, mais aussi l'idée que l'autorité et le pouvoir, quoiqu'antagonistes, doivent être conciliés pour le bien-être de la démocratie.

La philosophie de l'article 16 de la Constitution de la V^e République nous montre que, dans un système politique bien constitué, il faut savoir tenir compte des situations de crise.

À Bertrand Saint-Sernin :

Le choix des gens destinés à exercer l'autorité dépend des circonstances. Vous nous avez donné une description parfaite de la manière d'agir, mais les données ne sont pas les mêmes lorsqu'on veut aller à la bataille et lorsqu'on veut mener une action caritative. Le silence et l'ignorance m'apparaissent comme les deux sources principales des atteintes à l'autorité.

À Bernard Bourgeois :

La coïncidence de l'autorité et du pouvoir a ses limites comme nous l'a montré la période de la seconde guerre mondiale avec la Résistance, qui a vite représenté l'autorité, et Vichy, qui représentait le pouvoir. Dans le paragraphe 175 des *Principes de la philosophie du droit*, Hegel évoque la pédagogie : « La pédagogie présente aux enfants l'élément puéril comme quelque chose de valable en soi, le présente aux enfants comme tel et rabaisse ce qui est sérieux et elle-même à une forme puérile peu considérée par les enfants ». Jouer à l'enfant avec l'enfant n'est jamais une bonne solution.

À Alain Besançon :

Dans toute cette période dont Carl Schmitt fut un témoin de choix, ce fut la *potentia* et non la *potestas* qui s'est exercée. Ce fut un abus de la puissance.

À Georges-Henri Soutou :

En ce qui concerne Poutine, c'est assurément la *potentia* qui est en œuvre. C'est Verrès.

À Michel Forget :

J'ai certes parlé du maître et de l'esclave, mais j'avais aussi parlé du noble et du vilain, ce qui donne à l'autorité militaire d'indéniables lettres de noblesse...

À Xavier Darcos :

Peut-être conviendrait-il de s'interroger sur l'autorité pas seulement à partir de la démocratie et pas seulement à partir de l'autorité politique. Dans la réforme du droit des entreprises en 1966, n'a-t-on pas voulu, alors que la V^e République augmentait le pouvoir exécutif et diminuait le pouvoir législatif, canaliser le pouvoir exécutif dans l'entreprise et augmenter les pouvoirs des assemblées d'actionnaires ?

Depuis le début de ce siècle, toutes les réformes du droit de la famille sont des réformes qui disloquent la famille, qui dissocient les effets du mariage pour ne les rattacher qu'aux effets de la filiation. On voit bien que l'autorité parentale n'est plus seulement celle des pères et mères légitimes, mais aussi celle de tiers, y compris de ceux que le Doyen Carbonnier désignait sous l'appellation d'« abominable technocratie de l'enfance ».

Autorité du chef d'entreprise, autorité des parents, autorité du maître sur les élèves, toutes ces formes d'autorités sont mises à mal depuis un demi-siècle.

À Michel Pébereau :

Je ne sais s'il y a une autorité de l'humour ou par l'humour, mais je constate que le problème tient à un excès de liberté, car la liberté poussée à l'extrême tue la liberté. On le voit aujourd'hui où la liberté de dire ce qu'on pense est condamnée par la « bien-pensance » unique.

*

* *